DELIBERATION

Du COMITE SYNDICAL du Syndicat de traitement des déchets concernant l'approbation du COMPTE DE GESTION de l'exercice 2023 dressé par le Trésorier Principal.

Nº 1

L'an deux mille vingt-quatre le 06 Février à 16 Heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de traitement des déchets dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 21

Date de convocation du Comité Syndical : 23 Janvier 2024

Présents: Mme BAREGES Brigitte, Mme BERLY Marie Claude, Mr WEILL Michel, Mr GABACH Alain, Mme DETAILLEUR Marie-Agnès, Mr FOISSAC Jean-Pierre, Mr ALBERT Mathieu, Mr VIGOUROUX Claude, Mme BON Nadine, Mr IBRES Jean-Louis, Mr CORNILLE Michel, Mme CASTILLO Aline, Mme CHEKLIT Nadia, Mr LANNES Serge, Mr PREVEDELLO Xavier, Mr GARGUY Bernard, Mr JAMAIN Thierry, Mme FEAU Annie, Mr DUPUY Guy, Mr BOUCHE Bernard, Mr BRIOIS Dominique,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Unanimité

ADOPTE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Au registre sont les signatures

La secrétaire de séance Nadine BON Pour expédition conforme La Présidente

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter:

De sa notification :

15 FEV. 2024

De sa transmission en Préfecture le